

COMMUNE de CLEURIE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 02 mars 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-quatre février deux mille vingt s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Sont présents :

M. LAGARDE Patrick – M. PERRY René - Mme MATHIOT Marie-France – M. MARCOT Louis-Alexandre – M. DUCHENE Grégory - M. CURIEN Jean-Christophe – Mme VALENTIN Danièle - M. MELINE Hubert – M. DEMANGE Amé - Mme CLAUDE Marie Helen

Excusés : Mme THOMAS Mathilde – Mme HATTON Martine – M. LORENZINI Jean-Claude

Représenté(es) : -

Assiste : Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

Conformément à l'article L 2121.15, Mme Marie Helen CLAUDE a été nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2020.

Le procès-verbal du 27 janvier 2020 n'appelant ni remarque ni observation particulière, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS.

Néant.

4. ACHAT D'UNE PARCELLE BOISEE A MME PETER GENEVIEVE – LIEUDIT LES ENVERS. [010-2020]

Le Maire rappelle la proposition de Mme Geneviève PETER qui souhaite vendre à la commune de Cleurie les parcelles boisées suivantes :

Section	Numéro de parcelle	Contenance	Secteur
B	1011	0 ha 62 a 19 ca	Lieudit « Les Envers »
B	1013	1 ha 20 a 86 ca	

Le Maire ajoute que Mme Geneviève PETER a par courrier du 23 janvier 2020, proposé le prix à 18 000,00 € suite à une estimation des biens réalisée en 2019. Un accord de principe avait été donné par les élus lors de la réunion de Conseil municipal du 27 janvier dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **EMET** un avis favorable à l'achat des parcelles boisées B 1011 et B 1013 pour une contenance totale de 1ha 83a 05ca, au prix fixé de 18 000,00 € ;
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP Forêt 2020 – Chapitre 21 article 2117 ;

- **AUTORISE** le Maire à prendre contact avec le notaire choisi par Mme PETER en vue d'établir l'acte de vente, et à **SIGNER** tout document afférent à cette affaire.

5. SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES. [011-2020].

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. le Président du *Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges*, invitant la commune à se prononcer sur :

La demande d'adhésion au SDANC de : o **La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV)**

L'adhésion de la CASDDV porte sur :

- 3 EPCI déjà adhérents au SDANC :
 - o SIA de la Vallée du Rabodeau : 19 communes
 - o SIA de la Haute Meurthe : 4 communes
 - o SIA du Val de Meurthe : 3 communes
- 44 communes déjà adhérentes au SDANC à titre individuel
- 4 nouvelles communes : Corcieux, La Houssière, Les Arrentès de Corcieux et Les Poulières
- Soit un total de 74 communes, étant précisé que l'adhésion ne porte pas sur les 3 communes de la CASDDV situées dans le département de Meurthe-et-Moselle et adhérentes au SDAA54.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** la demande d'adhésion de la **Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV)**.

6. ASSOCIATION RETRO-LOISIRS LIGNE-BLEUE : DEMANDE D'AUTORISATION POUR MANIFESTATION DE VEHICULES ANCIENS. [012-2020]

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de l'Association Rétro-Loisirs Ligne-Bleue à Vagney, relatif à une demande d'autorisation pour une manifestation de véhicules anciens le dimanche 17 mai 2020 de 9h00 à 17h00 sur la commune de Cleurie.

Le Maire présente le projet ainsi que le circuit envisagé en forêt communale et précise que cette manifestation est régie par les règles de circulation et conformément au code de la route. Il précise de même qu'il ne s'agit pas d'une manifestation à caractère sportif.

Deux circuits sont organisés :

- un le matin à partir de 10h00,
- un l'après-midi à partir de 14h00.

Le départ se fera au Faing Xavard, puis montée vers Germainxard et Blancheroche, l'arrivée étant prévue à Pétonfaing et le retour au village par la route de Purifaing.

Une cinquantaine de véhicules des années 1920 à 1985 sont concernés par cette manifestation.

Le Maire ajoute que le responsable de l'association contacte directement les riverains habitant sur le circuit, et que la commune prend les arrêtés de circulation adéquats. Il n'a pas de remarque particulière sur les éditions antérieures, et constate que l'association a une bonne organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à cette manifestation de voitures anciennes le dimanche 17 mai 2020,
- **DIT** qu'un arrêté d'interdiction à la circulation sera pris pour cette journée sur les routes concernées.

7. ELECTIONS MUNICIPALES : TENUE DU SCRUTIN.

Mise en place du planning de présence des élus au bureau de vote des élections municipales 2020, qui sera diffusé à l'ensemble des conseillers.

Page 2 sur 5

COMMUNE DE CLEURIE - PV DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 02/03/2020 – FEUILLET N°

8. RAPPORT DES COMMISSIONS.

Commission Voirie

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la commission voirie du 26 février 2020, relative au projet d'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphonie) sur le chemin du Pré Vixot, qui sera divisé en deux parties :

- ✦ Partie 1 – le bas : départ de l'enfouissement depuis la route de la Forge jusque chez M. et Mme DURAND J- Pierre
- ✦ Partie 2 – le haut : redistribution depuis le coffret de répartition en bas de la route du lotissement du Pré Galland pour alimenter le reste des habitations du chemin du Pré Vixot.

Les études de la mise en souterrain des branchements électriques et téléphoniques vont débiter le 04 mars 2020. Tous les riverains recevront un courrier d'information, et auront la visite d'un technicien pour relevés divers, prise de photos..., et avec qui ils pourront étudier les contraintes particulières de leurs installations.

Le Maire ajoute que pour la suite du projet, notamment la commande, la commune devra transmettre au SDEV les plans du chantier dès qu'ils seront disponibles.

9. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire commente le dernier compte rendu du Conseil communautaire qui a eu lieu le 22 janvier 2020, et qui a été diffusé aux conseillers municipaux.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

- ✦ Remerciements du Comité des Fêtes de Cleurie pour la subvention communale accordée en 2019.
- ✦ Proposition de réunion de sensibilisation organisée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et Fredon Grand Est pour la réduction voire la suppression des produits phytosanitaires. A voir.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- ✦ Remarque de M. Jean-Christophe CURIEN : l'entreprise ENEDIS est venue réparer un poteau à Pétonfaing la semaine dernière, alors qu'à d'autres endroits relativement proches, cela attend depuis le mois de novembre. Le Maire répond que les remplacements des poteaux route de St-Amé et de Purifaing sont prévus le mercredi 04 mars.
- ✦ Mme Danièle VALENTIN demande à qui appartient la remise route de Xhoris. M. Amé DEMANGE répond qu'il s'agit de sa propriété et confirme que la réhabilitation va être engagée, le permis de construire lui ayant été accordé.
- ✦ M. Louis-Alexandre MARCOT précise pourquoi il a décidé de ne pas de représenter. En effet, suite au mail qu'il a envoyé au conseil, il a trouvé décevant de ne pas avoir suffisamment de réponses et a décidé de ne pas repartir pour un mandat supplémentaire.

◇◇◇

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 21h32.

M. Le Maire remercie pour leur participation et leur travail, les membres du conseil municipal qui n'ont pas souhaité continuer, ainsi que toute l'équipe d'une manière générale et la secrétaire de mairie.

Le Maire,
Patrick LAGARDE

La Secrétaire de séance,
Marie Helen CLAUDE